

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 Janvier 2023 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230124-DM05-2023-01-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Date de la convocation : 17/01/2023

Date d'affichage : 17/01/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre janvier, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 17/01/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M YENIL Etienne donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M BOULOGNE Jérôme - M VOLLE Jean Marc donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine- Mme FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M CELEN Devris

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Création de deux postes au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe

M. le Maire expose :

Suite à un possible avancement en promotion interne de deux agents des services administratifs, il est proposé de créer deux postes au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, en contrepartie il est proposé de supprimer un poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et conserver un poste sur ce même grade.

Les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ils peuvent être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.

M. le Maire présente le tableau des effectifs du personnel.

SITUATION AU 01/01/2023									
EMPLOIS					EFFECTIFS				
Date de délibération	Fonction	Durée hebdo	Filière	Catégorie	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut	sa situation	Durée hebdo	Temps partiel
	Non pourvu				Attaché Territorial	tit			
	DGS	35	adm	A	Rédacteur Principal de 1ère classe	tit		35	
	Non pourvu	35	adm	B	Rédacteur Principal de 2ème classe	tit		35	
	0 poste				Adjoint Administratif Principal de 1ère classe				
	3 postes Administratifs	35	adm	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	tit		35*2	31,5
	4 postes Administratifs (1 non pourvu)	35	adm	C	Adjoint administratif territorial			35*4	
	1 poste	35	tech	C	Agent de Maîtrise principal	tit	Cantine	35	
	2 postes + 1 non pourvu	35	tech	C	Agent de maîtrise	tit	Service Techn (2)	35*3	
	1 poste	35	tech	C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	tit	Service Techn	35	
	7 postes	35	tech	C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	tit	Service Techn : 4 et Service Scolaire :	35	
	8 postes (3 non pourvus)	35	tech	C	Adjoint Technique territorial	tit	Service technique	35*5	31,5*2
	1 poste	28	médico-	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	tit	Service scolaire		28
	1 poste	28	soo	C	Adjoint du Patrimoine Principal	tit	Médiathèque		28

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide de demander la création de 2 postes au grade d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe

Décide de demander la suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 24/01/2024

